

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2012

CP 12/11-34

L'an deux mil douze, le 26 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

COMMUNES D' AUVILLAR, BOURRET, CAUMONT, DONZAC, ESCATALENS,
LAVIT DE LOMAGNE, ROQUECOR, SAINT LOUP, VALENCE D' AGEN et
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2012.....	850 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	487 892 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	282 695 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour...	770 587 €
Disponible.....	79 413 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 282 695 € :

demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
1) AUVILLAR Aménagement de la promenade des Moines et de la place de la Gendarmerie (phase 1)	176 500	<u>40 853 €</u> (forfait)
<small><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.</small>		

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
2) BOURRET Aménagement du bourg – Tranche 1 : valorisation de l'entrée ouest du village et requalification de la Grand'Rue	276 480	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.		
3) CAUMONT Restructuration du centre bourg suite à la création du quartier « Les Vergers » (tranche 1)	150 050	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.		
4) C.C. DES DEUX RIVES Aménagement du boulevard Torsiac Sud et des contre-allées nord et sud (tranche 2) à Valence d'Agen	416 547	<u>40 000 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.		
5) DONZAC Aménagement de village : route du Port et route des Bernèses	133 434	<u>22 463 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.		
6) ESCATALENS Aménagement piétonnier et cyclable de la rue du stade OPAA/ACO00340	131 421	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.		
7) LAVIT DE LOMAGNE Aménagements urbains de la place de la Halle (phase 2)	121 813	121 813 x 20% = <u>24 362 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011/Phase 1, validée en Commission Permanente du 24 octobre 2011.		
8) ROQUECOR Aménagement de village : place de la Mairie et jardin de la bibliothèque (tranche 1)	265 390	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2011/Phase 2, validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.		
9) SAINT LOUP Aménagements d'espaces publics : chemin de Boscla et lieu-dit Bitoux	87 088	87 088 x 20% = <u>17 417 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.		

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
10) VALENCE D'AGEN Aménagement de la place de la halle, boulevard Torsiac nord et éclairage avenue J. Baylet (tranche 1 phases d et e)	557 135	<u>40 000 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.		

TOTAL.....282 695 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,